

Pages Missing

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

COMPRENANT SEIZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an.

Etats-Unis, \$1.25.

Etranger, 7 francs

SOMMAIRE :—La question romaine et la guerre européenne—L'érection de la nouvelle province ecclésiastique de Régina et son premier métropolitain—La cause du malaise au Canada—Le droit des races à l'existence—Dom Paul Benoît—La question ontarienne—Guerre à l'alcôol—Le suffrage féminin—La prohibition—Véture et profession religieuse—Paroles à méditer—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

Vol. XV

15 FÉVRIER 1916

No 4

LA QUESTION ROMAINE ET LA GUERRE EUROPÉENNE

La question romaine existe depuis bientôt un demi-siècle et Benoît XV, comme Pie X, comme Léon XIII, comme Pie IX, continue à proclamer les droits imprescriptibles du Saint-Siège. Dans son allocution au Consistoire du 6 décembre, Sa Sainteté — après avoir de nouveau déploré les maux de la guerre et insisté sur les moyens de préparer la paix si ardemment désirée — a exposé dans les termes suivants la pénible situation du Pontife romain :

Si, d'un autre côté, Nous considérons les inconvénients qui découlent du conflit européen, en ce qui concerne la cause catholique et le Saint-Siège, chacun voit combien ils sont graves, combien ils lésent la dignité du Pontife romain; déjà, à plusieurs reprises, suivant les traces de Nos prédécesseurs, Nous avons déploré la condition du Souverain Pontife, qui est telle qu'elle ne lui laisse pas cette pleine liberté qui lui est absolument nécessaire pour le gouvernement de l'Eglise; mais qui ne constate cette situation si évidente, plus manifeste encore dans les circonstances actuelles ?

Sans doute, les bonnes intentions d'éliminer les inconvénients de cet état de choses n'ont pas fait défaut à ceux qui gouvernent l'Italie; mais cela même démontre clairement que la situation du Pontife romain dépend des pouvoirs civils et qu'elle pourrait, avec un changement de personnes et de circonstances, subir elle-même des changements et des aggravations.

Aucun homme sensé ne pourra affirmer qu'une condition aussi incertaine, aussi dépendante du bon vouloir d'autrui soit proprement celle qui convient au Siège Apostolique.

Du reste, par la force même des choses, on n'a pas pu éviter que certains inconvénients d'une gravité évidente se vérifiassent.

Sans parler des autres, Nous Nous bornons à faire observer que certains ambassadeurs ou ministres accrédités auprès de Nous ont été obligés de partir pour garantir leur dignité personnelle et les prérogatives de leur charge, ce qui implique pour le Saint-Siège une diminution de son droit propre issue du défaut de garanties nécessaires et, du même coup, la privation du moyen ordinaire dont on a coutume de se servir comme étant de tous le plus commode pour traiter les affaires avec les gouvernements étrangers; à ce sujet, Nous ne saurions relever sans une profonde douleur le soupçon qui a pu naître d'un côté des belligérants que, par la nécessité des choses, traitant des affaires qui regardent les peuples actuellement en guerre, Nous Nous laisserions dorénavant régler et guider par les seules suggestions de ceux qui peuvent Nous faire entendre leur voix.

Que dire, d'autre part, de la difficulté croissante des communications entre Nous et le monde catholique, qui Nous a mis dans un si grand embarras pour arriver à porter sur les événements un jugement complet et exact qui Nous eût été cependant si utile ?

Il Nous semble que ce que Nous avons dit jusqu'ici doit suffire, Vénérables Frères, pour vous montrer combien Notre peine augmente de jour en jour en voyant s'étendre démesurément cette tuerie humaine à peine digne des siècles les plus barbares et combien la situation du Saint-Siège devient, en même temps, plus difficile. Et Nous ne doutons pas que, de même que vous partagez avec Nous les inquiétudes et les soucis de Notre charge apostolique, vous faites écho à Notre douleur. Bien plus, Nous sommes sûr que tout le peuple chrétien prend part à Notre douleur.

Mais pourquoi perdre courage alors que le Pasteur suprême, Jésus-Christ, nous a promis que son assistance ne ferait jamais défaut à son Eglise, pas même dans les moments les plus difficiles et les plus orageux. Faisons donc monter avec confiance jusqu'au bien-aimé Rédempteur des hommes nos prières, en les accompagnant d'œuvres

de charité et de pénitence, afin que Dieu, riche en miséricorde, daigne terminer au plus tôt les souffrances au milieu desquelles se débat actuellement la malheureuse humanité.

L'ERECTION DE LA

NOUVELLE PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE REGINA

ET SON PREMIER METROPOLITAIN

Dans notre livraison du 15 janvier nous avons rappelé à grands traits la carrière du premier archevêque de Régina et indiqué la place éminente qu'il a su conquérir dans les sphères officielles de la Saskatchewan. Il nous reste à dire la joie profonde qu'a causé à ses diocésains et à tous les catholiques de la province sœur l'érection du diocèse de Régina en siège métropolitain et surtout l'élévation de l'évêque bien-aimé à la dignité d'archevêque.

Le jour de Noël le nouvel archevêque fit sa première apparition dans sa cathédrale et chanta pontificalement la messe de minuit. A l'issue de la cérémonie, le R. P. Daly, C. SS. R., curé de la paroisse, se fit l'interprète des sentiments dont tous les cœurs étaient remplis, et lui offrit ses félicitations et celles de son peuple.

“ Vos qualités personnelles, ” dit-il entre autres choses, “ et votre carrière si fructueuse vous désignaient à cette haute dignité. Les catholiques de la province de Saskatchewan, et spécialement les enfants de votre cathédrale, sont fiers de la gloire qui rejaillit sur leur père dans le Christ, et remercient le Saint-Siège de cette nouvelle faveur. Un nouveau lien nous unit plus étroitement à la chaire de Pierre, et là où est Pierre là est le Christ.

“ Vous comprenez aisément, Monseigneur, la grande joie de nos cœurs. Pendant de longs mois la possibilité de perdre celui que nous révérions et aimions planait comme un sombre nuage dans notre clair firmament. Rome, si sage dans ses combinaisons, a donné à Votre Grandeur les honneurs du pallium sans nous priver d'un pasteur bien-aimé.”

Monseigneur répondit avec son cœur à cette expression de sentiments si sincères et si délicats. Nous ne pouvons que détacher quel-

ques phrases de cette réponse. Nous choisissons celles qui indiquent les progrès accomplis pendant les quatre années d'épiscopat du nouvel archevêque.

“ Dieu a fécondé mon travail. En jetant aujourd'hui les yeux sur mon diocèse, j'éprouve déjà la joie du moissonneur qui, à l'automne, regarde la gerbe lourde d'épis se dresser dans son champ et qui oublie tout à fait les rudes travaux de la semaille.

“ Je n'ai pas besoin de vous dire le changement pour le mieux qui s'est opéré ici à Régina dans la condition des catholiques. Vous le connaissez comme moi et vous en jouissez encore plus que moi.

“ Permettez-moi seulement de vous dire que je n'ai trouvé qu'environ soixante prêtres quand je suis arrivé ici. Il y en a maintenant près de cent vingt. Et je suis fier de le dire, ce sont des prêtres dont la voix et l'exemple ne cessent de retentir partout pour rappeler les maximes de la vertu la plus saine et de la morale la plus utile aux générations qui les entourent, des prêtres qui ne veulent pas faire les choses à moitié ni compter leurs peines et leur temps au service du bon Dieu, des prêtres qui comprennent la merveille qu'est une âme, ce souffle de Dieu qui valut la mort d'un Dieu.

“ Le nombre des religieuses dans le diocèse a plus que doublé depuis quatre ans. Le plus grand nombre se donnent tout entières à la formation intellectuelle et morale des enfants. . . . D'autres se donnent au soin des pauvres et des malades qui sont tous édifiés du zèle dont elles sont animées. . . .

“ C'est ce développement de notre diocèse voulu et fait par Dieu, qui nous a valu l'insigne faveur que nous venons de recevoir de Rome. Nous aurons tous à cœur de montrer que nous en sommes dignes.

“ Cette faveur m'a profondément réjoui. J'espérais, je voulais travailler jusqu'à ma mort à la sanctification de vos âmes, et cette espérance je l'avais plus d'une fois manifestée. Maintenant je crois pouvoir vous dire ce mot qu'un grand évêque contemporain disait à ses diocésains: “ Si mon épée se brise, ce sera à votre service.”

* * *

Le 28 décembre les *Chevaliers de Colomb* de Régina voulurent à leur tour offrir leurs hommages et leurs félicitations au nouvel archevêque, qui répondit en partie comme suit à leur adresse:

“ Vous m'offrez vos félicitations. J'en ai déjà reçu de partout et de bien nombreuses. Il n'en est pas qui me soient allées plus directement au cœur que les vôtres.

“ Permettez-moi de vous l'avouer: les titres et les distinctions m'ont toujours laissé bien froid, bien indifférent. Je n'ai jamais eu d'autre ambition que celle de vivre pour Dieu qui a toujours été si bon pour moi, d'autre désir que celui de mourir pour le rencontrer.

“ Cette distinction qui m'arrive, à laquelle je n'avais aucun droit de m'attendre, ne me fait plaisir que parce qu'elle est de nature à relever le prestige de l'Eglise dans notre chère Province et à nous attirer le respect de nos concitoyens.

“ Vous profitez de cette occasion pour m'exprimer l'assurance de votre sincère attachement ! Je le vois bien, je vieillis. A mon âge, non seulement le corps devient frileux, mais le cœur aussi a froid; il sent le besoin d'être enveloppé d'un chaud manteau de sympathie et d'affection. . . .

“ Songez aux difficultés que l'évêque rencontre dans l'administration d'un diocèse comme celui-ci; rappelez-vous que son autorité est toujours à découvert, exposée aux critiques, que souvent, lorsque ses actes sont mal interprétés, il ne peut donner les raisons qu'il a d'agir comme il le fait, parce qu'il ne veut pas manquer à la charité. Que de fois dans ma vie, il m'eût suffi de parler pour montrer à des gens qui critiquaient mes actes, comme ils avaient tort, mais ma conscience me disait de me taire. J'ai souffert alors sans rien dire; je remplissais ainsi un devoir sacré et j'offrais à Dieu, à qui je voulais plaire, le mérite de mes souffrances pour le bonheur de ceux qui en étaient la cause !”

* * *

Le Patriote de l'Ouest, de Prince-Albert, donnait aussi la même note que les catholiques de Régina dans son numéro du 23 décembre:

“ Pour nous de la Saskatchewan, quelle joie de conserver Monseigneur Mathieu et de le voir en même temps élevé à la dignité d'archevêque ! C'est un double désir qui semblait d'abord incompatible et qui se réalise à la fois par l'admirable décision de Rome. Quel bonheur et quelle indicible joie !”

* * *

Cette nouvelle province ecclésiastique qui, comme un fruit déjà

mûr, vient de se détacher de l'arbre issu du grain de sénévé confié au sol fécond de la Rivière-Rouge en 1818 par deux prêtres canadiens-français du diocèse de Québec, constitue une nouvelle gloire pour l'église-mère de Saint-Boniface.

Jusqu'au 19 juin 1903 la province ecclésiastique de Saint-Boniface comprenait tout l'Ouest canadien et s'étendait jusqu'à la côte du Pacifique, à l'exception cependant de l'île Vancouver qui avait été jusque-là rattachée à la province ecclésiastique d'Oregon City. A cette date la Colombie-Britannique fut détachée de Saint-Boniface et une église métropolitaine fut créée à Victoria avec le diocèse de New-Westminster comme suffragant. En 1908 ce siège métropolitain fut transféré à Vancouver et Victoria devint suffragant, tandis que le diocèse de New-Westminster disparut. En cette même année, le 7 mars, fut érigée la préfecture apostolique du Yukon, qui fait aussi partie de cette province ecclésiastique.

Le 30 novembre 1912 la nouvelle province ecclésiastique d'Edmonton était créée et un nouveau diocèse constitué à Calgary. C'était la province civile de l'Alberta et les territoires de l'Athabaska-Mackensie qui se détachaient à leur tour de Saint-Boniface. Voilà que la province civile de la Saskatchewan vient aussi d'en être détachée et qu'une nouvelle église archiépiscopale a été créée au sein même du Manitoba.

Ces nombreuses églises, à l'instar de celles issues de l'église-mère de Québec — vénérable et féconde entre toutes celles d'Amérique — forment autant de fleurons glorieux ornant le front bientôt séculaire de l'église de Saint-Boniface, qui a bien mérité le titre d'église-mère de l'Ouest et aussi l'application de ces paroles de son livres saints: *Supra modum autem mater mirabilis, et honorum memoriâ digna.*

Au sympathique et vénéré métropolitain de Régina *Les Cloches de Saint-Boniface* réitérent leurs hommages et leurs vœux. Elles lui souhaitent en particulier de longues et heureuses années de vie, afin que les églises de l'Ouest puissent profiter longtemps encore de son expérience, de ses exemples et de son prestige. *Advesperascit, manebit nobiscum.*

LA CAUSE DU MALAISE AU CANADA

Si certaines provinces canadiennes sont aujourd'hui le théâtre d'un malaise qui va s'accroissant et qui pèse, d'un intolérable poids, sur des centaines de familles paisibles, c'est que, dans ces mêmes provinces, la justice a été violée. C'est qu'on y a foulé aux pieds des droits imprescriptibles et sacrés: droits issus des entrailles mêmes de la nature; droits imprimés par Dieu dans la profondeur des consciences; droits-conquis par le laboureur, l'explorateur et l'apôtre; droits fixés par l'histoire, consacrés par l'usage, reconnus par des actes publics; droits que notre charte fédérative implique, que les intérêts de la civilisation réclament, et qui se rattachent par des liens étroits, pour ne pas dire indissolubles, à la conservation nécessaire des croyances et à l'expansion légitime de notre vie intellectuelle et de notre influence religieuse.

S. E. le Cardinal BÉGIN.

(Janvier 1915)

LE DROIT DES RACES A L'EXISTENCE'

Il en est des différences ethniques comme de tant d'autres phénomènes: elles proviennent de la nature elle-même. A cause de cela, aucun pouvoir politique ne peut les faire disparaître, comme aucun ne peut les créer. Elles ne dépendent pas davantage de la volonté de ceux qu'elles séparent: il a même fallu une loi positive pour permettre à l'homme né en dehors du pays de sa race d'être considéré comme citoyen du pays de sa naissance. On choisit son allégeance politique, on ne choisit pas sa race. On change de patrie, on ne change pas son caractère ethnique. On peut désirer ne pas être Français ou Anglais; on ne saurait, quand on est l'un ou l'autre, s'empêcher de l'être. Ceux-là qui protestent le plus vigoureusement contre leur origine sont les premiers à en prendre la défense quand il arrive à un imprudent de s'y attaquer.

S. G. Mgr BRUCHÉSI.

(Le problème des races)

— Le R. P. A. Labonté, O. M. I., l'un des vicaires de la paroisse Ste-Marie, à Winnipeg, est parti ces jours derniers pour le front en qualité d'aumônier militaire.

DOM PAUL BENOIT

DE *La Nouvelle-France* DE QUÉBEC.

C'est un vaillant soldat du Christ que Dieu vient d'appeler à lui. Il est mort sur la terre de France, où depuis de longues années, attaché comme il l'était au sol canadien par les œuvres qu'il avait créées, il n'avait pu remettre le pied. Il avait rejoint là-bas son vénérable maître, le Révérendissime abbé Dom Gréa, dont il fut toujours le disciple fidèle, comme il avait été son bras droit dans la restauration de l'Ordre des Chanoines Réguliers, destinés à donner au clergé l'exemple de la vie apostolique des premiers âges chrétiens.

Dom Benoit, comme les grands moines du moyen-âge, savait allier le travail intellectuel à celui des mains. Outre les études d'histoire ecclésiastique et de liturgie qu'il a contribuées à des revues de France, et dont, sous un nom de plume, il a fait une part généreuse à la *Nouvelle-France*, il a publié une savante monographie de l'ancienne abbaye de Saint-Claude dans le Jura. A l'histoire de l'Eglise au Canada, il a fourni la grande *Vie de Monseigneur Taché* en deux forts volumes. Mais son œuvre principale, dont l'apparition en 1885 et 1886 lui mérita les éloges des sommités religieuses de la France et de l'étranger, c'est *La Cité antichrétienne au XIXe siècle*, en quatre volumes. Les deux premiers traitent de la *Franc-maçonnerie*, et les deux derniers, des *Erreurs modernes*.

Pénétré jusqu'aux moëlls de l'enseignement des Souverains Pontifes, il y expose et réfute tour à tour et pas à pas, les erreurs des temps modernes, en se servant presque toujours, pour seules armes, des paroles mêmes empruntées aux encycliques et aux autres actes pontificaux.

Le libéralisme n'eut jamais d'adversaire mieux instruit ni plus intransigeant que lui. Aussi ne fut-il jamais tenté d'admettre que cette erreur insidieuse et néfaste fût inconnue au Canada. Dès son arrivée au pays, il y a vingt-cinq ans, il la discerna dans la presse, dans la politique, dans les mœurs, et il en aurait pu écrire l'histoire, les origines et le développement dans notre société canadienne pourtant si croyante et si bien conservée.

Comme complément à la première édition de ses *Erreurs modernes*, Dom Benoit avait rédigé une exposition avec réfutation du *Mo-*

dernisme. Nos lecteurs ont eu l'avantage d'en lire quelques chapitres, dont sa sympathie pour la *Nouvelle-France* nous avait gratifié. On se rappelle aussi, du même auteur, les études remarquables sur le *Sillonisme*, sur le *Militarisme prussien*, ainsi que de belles pages sur l'*Evêque* et sur le *Chapitre cathédral de Québec*, parues à l'occasion des fêtes jubilaires de Son Eminence le cardinal Bégin.

Ce vaillant religieux connut les fortes épreuves qui trempent et élèvent l'âme et l'orientent vers le seul vrai Bien : dans sa mère-patrie les iniquités de la spoliation, puis de l'expulsion ; dans son pays d'adoption, les rudes labeurs de la colonisation, la ruine par des incendies successifs des établissements qu'il avait fondés. En vérité, la pauvreté et la souffrance, comme pour le séraphique François, avait élu domicile au foyer de son monastère.

Mais tant d'épreuves ne purent paralyser l'ardeur de celui qui, chaque nuit, se levait pour chanter, dans toute sa perfection des prescriptions de la sainte liturgie, les louanges du Seigneur. Elles ne firent pas, non plus, tomber de ses mains ni les mancherons de la charrue déchirant le sol fertile où germera le blé destiné au pain quotidien de la messe et du repas commun, ni la plume de l'écrivain catholique qui sème dans les intelligences et les cœurs le pur froment de la vérité et de la vertu.

Restait une autre épreuve, la plus pénible de toutes, qui devait étreindre et affiner, comme le métal dans le creuset, l'âme du moine éprise d'un austère idéal. L'histoire racontera, sans doute, un jour, cette page douloureuse de sa vie. S'il a dû, comme Moïse, fermer les yeux avant de goûter la réalisation de ses vœux, le Maître juste et bon n'a pas, nous en avons la conviction, refusé à ce fidèle et généreux serviteur un prompt accès à la Terre Promise du Ciel.

LA DIRECTION.

— Nous ne connaissons pas la force de la prière, cette puissance de l'homme sur la toute-puissance de Dieu. La prière se forme dans un humble cœur, elle monte au ciel et les orages sont dissipés ou prennent un autre cours. Par la prière, les plus justes alarmes des fidèles et les plus sages calculs des impies sont également trompés. — Louis VAILLOT.

LA QUESTION ONTARIENNE

La question en est rendue à un tel point que l'on ne peut plus endurer. Nous avons le droit de protester et de lutter jusqu'au bout. Soyez certains que nous n'avons pas seulement le droit de donner nos enfants à l'empire, nous n'avons pas seulement le droit de faire tuer nos enfants pour le salut du pays, nous avons aussi celui de bercer nos enfants au son des vieilles chansons françaises qui contiennent toutes nos traditions et tout notre passé. Nous devons aimer notre langue, nous devons aimer notre pays, car nous avons le droit de rester ce que nos pères nous ont faits et de transmettre à nos enfants l'héritage que nous avons reçu d'eux.

L'honorable Sénateur LANDRY.

LA LOI DU DIVORCE ET LES SAUVAGES

Un congrès de plus de 1 000 Sioux catholiques tenu à Fort-Totten, Dakota, et composé de représentants venus du Minnesota-Nord, du Dakota-Nord et Sud, du Montana, du Manitoba et de la Saskatchewan a fait parvenir au Congrès Américain une requête demandant l'abolition de la loi du divorce pour les réserves indiennes, où le respect du mariage diminue d'une façon alarmante.

Ce sont les sauvages qui demandent aujourd'hui à la civilisation d'être moins païenne.

GUERRE A L'ALCOOL !

DE PÈRE EN FILS

Ce qui aggrave les maux causés par l'ivrognerie, c'est que l'enfant porte l'iniquité de son père et qu'il se voit livré sans défense aux plus cruelles contagions du corps, du cœur et de l'esprit. La dégradation physique et intellectuelle des ivrognes se transmet, partiellement du moins, à de pauvres petits innocents qui conservent l'empreinte de leur origine pendant toute leur vie, naissent ou deviennent des êtres dégénérés, enclins de bonne heure à l'intempérance, au vice, à la névrose, à l'idiotisme, et souvent terminent dans les prisons, dans

les asiles ou dans les hôpitaux une existence malheureuse. Se peut-il concevoir crime plus odieux et plus insensé que de se tuer ainsi soi-même et ses propres enfants ?

Gladstone, l'un des hommes d'Etat les plus célèbres de l'Angleterre, avait donc raison de dire :

“ L'alcool fait plus de ravages que les trois fléaux historiques : la famine, la peste et la guerre.

“ Plus que la famine, il décime.

“ Plus que la guerre, il tue.

“ Il fait plus que tuer, il déshonore.”

Mgr ARCHAMBEAULT.

LE SUFFRAGE FEMININ

Le 27 janvier l'Assemblée Législative du Manitoba a adopté au milieu d'un grand enthousiasme le projet de loi accordant aux femmes le droit de suffrage et l'éligibilité aux fonctions civiles, y compris celles de député et de ministre. Seul M. Joseph Hamelin, député de Sainte-Rose, a exprimé des doutes sur la sagesse de cette mesure.

Comme nous sommes en présence d'un fait accompli, nous ne récriminerons pas. Puisque l'exercice du suffrage est étendu aux femmes, il faudra que celles-ci se fassent inscrire sur les listes électorales, afin de pouvoir déposer leur bulletin dans l'urne le jour où les hommes auront besoin de leur concours pour la défense des causes sacrées, sans cesse remises en question et traînées dans le domaine politique.

Ce devoir indiqué — conséquence du geste de nos législateurs — nous nous permettrons de rappeler ce que M. Etienne Lamy, secrétaire perpétuel de l'Académie française, dit du suffrage féminin dans un livre intitulé : *La Femme de demain*.

“ Le régime politique où nous vivons depuis 1789 a amoindri en l'homme le caractère; la discipline de parti l'a soumis à toutes les volontés, sauf la sienne; la rupture des solidarités sociales l'a accoutumé à sacrifier tous les intérêts, sauf le sien. La femme, à ne pas obtenir de droits politiques, a gagné de ne pas perdre ses vertus naturelles et n'a pas appris la lâcheté cachée dans l'ambition. Elle est

plus courageuse dans ses opinions, plus généreuse, plus dévouée à ce qu'elle aime, plus désintéressée.

“ Elle peut influencer sur l'homme sans jouer à l'homme. Il ne s'agit pas de revendiquer son tour de parole aux tribunes politiques, ou d'attendre que sa volonté ait un poids légal dans les scrutins. Peu importe que, le jour où, tous les quatre ans, la souveraineté de l'homme consiste à choisir ses maîtres, la voix de la femme ne compte pas si elle a tous les autres jours pour préparer, améliorer, changer l'opinion de l'homme. Il suffit d'une loi et d'un despote pour dépouiller le citoyen de son suffrage politique: aucune loi, aucune tyrannie ne saurait atteindre l'empire de la femme dans la famille et dans la société.”

Nous avons cité en novembre dernier les vues de S. E. le cardinal Gibbons sur cette question. “ I still hold,” écrivait Son Eminence, “ the same views on woman suffrage, already so often expressed, that the ballot would drag woman from her domestic duties into arena of politics and rob her of much of her charm, goodness, and true influence. She is indeed a princess, but her God-given rule should lie in domestic and gentler fields and ways. We all believe that she has been so successful in her work there that we fear any change by the carrying of her government into the political field.”

LA PROHIBITION

Les anti-prohibitionnistes sont à l'œuvre dans toute la province pour empêcher que le vote du 13 mars soit favorable à la prohibition. Une des raisons de ces apôtres des buvettes, c'est que la mesure proposée n'est pas assez radicale. Elle n'interdit pas aux citoyens du Manitoba l'importation de liqueurs enivrantes d'autres provinces du Canada pour la raison, disent les juriconsultes, que le Gouvernement provincial n'a pas de juridiction directe ni indirecte sur le commerce des autres provinces. On semble plus soucieux de la Constitution sur ce point que sur les droits scolaires, pourtant non moins clairs et non moins bien établis.

Quoiqu'il en soit, l'argument que les anti-prohibitionnistes tirent de ce fait ne tient pas debout. Si la mesure soumise au referendum populaire n'interdit pas l'importation des liqueurs, elle en réglemente sévèrement l'usage. Elle en interdit la vente dans les limites de la

province, excepté dans quelques cas prévus et avec des restrictions telles que les ivrognes ne pourront guère s'en procurer.

Et infailliblement revient dans la bouche de ces Messieurs, qui prêchent un peu partout dans les magasins, les boutiques et à domicile, l'argument des "trous," que l'énergique expression anglaise traduit par "blind pigs." C'est un argument usé et refuté par l'expérience. Quand il n'y a plus de buvettes dans une localité, il est facile de dénicher ceux qui vendent de la boisson en contrebande et de les rappeler, sinon à la raison, du moins au respect de la loi.

Nous avons insisté dans notre dernier numéro sur les nombreuses raisons qui doivent engager tous les catholiques à voter en faveur du referendum. Nous y insistons de nouveau et nous espérons bien que les amis de la tempérance ne déploieront pas un zèle inférieur à celui des défenseurs du triste état de choses qui sévit depuis trop longtemps dans notre beau Manitoba, état de choses contre lequel les plus louables efforts sont le plus souvent impuissants.

Sans doute, il y aura encore des liqueurs enivrantes dans la province après l'adoption de la prohibition telle que proposée, mais l'importation en sera considérablement diminuée. Les trois quarts des habitués des buvettes qui y dépensent, en partie ou en entier, leur salaire de chaque semaine, n'en importeront pratiquement pas. Leurs maigres ressources ne leur en fourniront pas les moyens et ils les consacreront alors à la subsistance de leurs familles. Nos campagnes verront luire une nouvelle ère de prospérité par l'économie de l'argent qui s'engouffre chaque année dans les hôtels licenciés.

Que de misères cette mesure va faire disparaître ! Que de larmes elle va sécher aux yeux des mères et des enfants ! Il est à regretter que les galants chevaliers de la prétendue émancipation civique des femmes leur aient refusé l'exercice du suffrage en cette occasion. Jamais question ne les touchera peut-être de plus près.

PROFESSION RELIGIEUSE ET VETURE

Le 1er février Mgr Dugas, P. A., a présidé une cérémonie de Profession religieuse à l'Académie Sainte-Marie, à Winnipeg, chez les Rdes Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie. La Rde Sœur Françoise-Romaine, née Alma Dubois, de Saint-Antoine-Abbé, Qué., y a

prononcé ses derniers vœux. Monseigneur a donné le sermon de circonstance.

* * *

Le 5 février Mgr Dugas, P. A., a présidé une cérémonie de vêture à la Maison Provinciale des Sœurs Grises de Montréal à Saint-Boniface. Ont revêtu le saint habit les Rdes Sœurs Euphrasie Grenier, de Makinak, Man.; Cordélia Lamoureux, de Lamoureux, Alta; Mary-Anny Daudelin, de Battleford, Sask., et Lucie Tétreault, de Sainte-Anne des Chênes, Man.

* * *

Le 5 février M. l'abbé A. Beauregard, curé de Sainte-Rose du Lac, a présidé une cérémonie de profession religieuse au noviciat des Rdes Sœurs de Notre-Dame des Missions dans sa paroisse. Ont prononcé leurs vœux les Rdes Sœurs Ste-Cécile de Carthage, Marie Legrand, de Lebrét, Sask.; St-Adélard, Annie Brophy, et Marie-Géraldine, Gladys Macdonald, toutes deux de la paroisse St-Edouard, de Winnipeg. M. l'abbé L. Lee, curé de cette paroisse, a prononcé le sermon de circonstance.

PAROLES A MEDITER

Si nous sommes une minorité, soyons une minorité qui honore sa cause et jusqu'à sa défaite arbore son drapeau. Nous n'en imposerons que par notre cohésion, notre inflexible ténacité, par la confiance que nous inspirerons à nos amis, le respect que nous inspirerons à nos adversaires. Je passe pour modéré, eh bien ! laissez-moi vous dire que j'ai trop vécu dans la vie publique pour n'être pas pleinement éclairé, pour croire à l'efficacité des demi-mesures. On ne gagne rien par le silence, par les capitulations plus ou moins déguisées, par les habiletés dans lesquelles on finit toujours par s'embourber.

Nous ne serons quelque chose qu'en restant intégralement tout ce que nous devons être. Revendiquons nos droits sans violence, sans passion, mais avec une fermeté que rien ne désarme et une clairvoyance que rien ne trouble. On s'est toujours imaginé qu'on aurait raison des catholiques avec de bonnes paroles, de vagues promesses, quel-

ques sourires aimables. Non, mille fois non. La paix nous la souhaitons de toutes nos forces, mais la paix avec l'honneur.

Lorsque vous aurez montré que vous ne capitulerez pas lâchement, et convaincu tous ceux qui vous lisent de la nécessité d'une résistance obstinée, vous aurez utilement servi notre race. On ne craint que les forts, on ne compte qu'avec ceux qui résistent. Quand les puissants trouvent en face d'eux des hommes résolus, ils sont plus prêts aux concessions, que lorsqu'ils ont affaire à des timides ou à des courtisans. (M. Jacques Piou, à la réunion annuelle de la *Presse régionale*, à Paris, en 1910.)

ARTICLE REMIS

L'abondance des matières nous force à remettre au prochain numéro l'article annoncé sur l'œuvre des Oblats de Marie-Immaculée dans l'Ouest canadien.

DING ! DANG ! DONG !

— S. G. Mgr Grouard, O. M. I., vicaire apotolique de l'Athabaska, écrit de Grouard en date du 27 janvier: " Quel temps avez-vous dans le Manitoba ? Ici le froid est des plus terribles et je n'ai pas vu pire depuis cinquante-quatre ans que je suis dans le pays."

— Le R. P. A.-E. Jones, S. J., archiviste du collège Sainte-Marie, à Montréal, vient de publier une brochure sur le site authentique du martyr des PP. Brébeuf et Lalement les 16 et 17 mars 1649. Elle a pour titre: " Martyrs' Hill, site of St. Ignace II" et contient plusieurs cartes hors texte. Un sanctuaire a été érigé à cet endroit et les fidèles y vont en pèlerinage. Il est confié aux RR. PP. Jésuites et se trouve près de Waubaushene, dans le diocèse de Toronto.

— Le Révérend Frère Joseph, principal de l'École Provencher de Saint-Boniface, a donné une excellente conférence sur l'enseignement bilingue devant les *Chevaliers de Colomb* de Winnipeg. Il a déclaré, en particulier, que la plupart des lacunes signalées par les inspecteurs anglais, envoyés spécialement pour inspecter les écoles bilingues, l'automne dernier, existent à un degré peut-être plus lamentable dans

les écoles purement anglaises et il a défié le Gouvernement d'établir une honnête comparaison entre ces écoles et les nôtres. C'est un argument, dont on se sert rarement, mais il a une grande force démonstrative. Manions-le sans gêne.

— Le 3 février, dans la soirée, les superbes édifices parlementaires de la capitale du Canada ont été consumés par les flammes. C'est un désastre considérable. Au moment où nous écrivons ces lignes aucune enquête n'a encore établi la cause du feu. A en juger par la rapidité avec laquelle les flammes se sont propagées dans une bâtisse aussi vaste, munie de nombreux coupe-feu, il semble bien que cet incendie a été allumé par une main criminelle. La presse parle même de représailles allemandes. Sept personnes ont été victimes de la catastrophe.

— M. l'abbé E. Duplessy, du clergé de Paris, publie depuis neuf ans une intéressante revue mensuelle d'apologétique populaire intitulée: *La Réponse*. Prix de l'abonnement: 4 francs. 82, rue Bonaparte, Paris-VIe.

— Le moyen vraiment efficace, dans les circonstances, d'enrayer le fléau de l'intempérance est de faire disparaître le commerce d'alcool partout où cela est possible. — Mgr BRUCHÉSÍ.

— La Chambre de Commerce de Saint-Boniface a voté à sa dernière réunion une double résolution conseillant l'adoption de l'Acte Macdonald concernant la prohibition et du règlement autorisant la Commission scolaire à faire un agrandissement de \$85 000 à l'École Provencher. Le vote de ce règlement aura lieu le 28 février. Nous nous joignons volontiers à la Chambre de Commerce pour conseiller cet agrandissement nécessaire.

R. I; P;

— Rde Sœur Marie-Philomène Daigle, des Sœurs Grises de Montréal, missionnaire pendant trente-deux ans dans le Mackensie, décédée à Montréal.

— Rde Sœur Emilie Martin, des Sœurs Grises de Montréal, ancienne missionnaire de l'Athabaska, décédée à Montréal.

— Rde Sœur Emma Rocque, des Sœurs Grises d'Ottawa, décédée à Ottawa.

— M. Joseph Porrot, réserviste français de Saint-Claude, Man-
mort au champ d'honneur. C'est le douzième de cette paroisse.